



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

### EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL

La Ville de Piolenc rémunère, au 31 décembre 2024, 65 personnes, dont 49 agents titulaires et stagiaires de la fonction publique.

#### A- Structure des effectifs et évolution

L'analyse de l'évolution des effectifs rémunérés est la suivante :

Effectifs pourvus	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	52	49
Contractuels permanents	2	1
Contractuels non permanents	8	15
Total	62	65

Nous avons entrepris des améliorations portant sur les conditions de travail à la crèche, ce qui a permis la création de 1,5 équivalent temps plein. Pour y parvenir, nous avons réorganisé les emplois du temps en réduisant la durée de la pause méridienne. De plus, le poste d'adjoint à la direction a été proposé sur quatre jours. Enfin, nous avons recruté une agente d'entretien supplémentaire pour répondre aux besoins de nettoyage en après-midi. En parallèle, la crèche a bénéficié, depuis l'année 2023, de nombreux travaux structurants permettant d'offrir un service de meilleure qualité.

Concernant le service technique de la commune, un agent a été reconnu inapte à l'exercice de ses fonctions et suit actuellement une période de préparation au reclassement. Par conséquent, un recrutement a été effectué pour remplacer l'agent.

Enfin, la commune de Piolenc accueille depuis novembre 2023 une station de titres sécurisés. A ce titre, une agente a été recrutée pour faire face à une augmentation de la charge de travail du service accueil. Par ailleurs, dès le mois d'avril 2025, les administrés pourront également certifier leur identité numérique auprès de nos agents d'accueil.

	Effectif rémunéré prévisionnel au 31 décembre 2025		
	Titulaires	Non titulaires	Total
Rappel Au 31 décembre 2024	49	16	65
Au 31 décembre 2025	49	17	66

Pour l'année 2025, il est prévu qu'un membre du service technique prenne sa retraite. Son poste



sera remplacé. De plus, le poste de responsable du service technique reste à pourvoir, bien que les candidatures ne soient pas nombreuses.

En outre, l'étude prospective révèle qu'il y a un potentiel de 5 départs à la retraite pouvant survenir entre 2026 et 2027. Les services concernés seront :

- le service administratif : 3 agents,
- le service technique : 1 agent,
- Et, le service jeunesse éducation : 1 agent.

Pour anticiper ces départs et garantir une transition fluide, nous allons mettre en place des stratégies de recrutement adaptées. Il est essentiel d'identifier et de former les remplaçants potentiels dès maintenant pour assurer la continuité et l'efficacité des services.

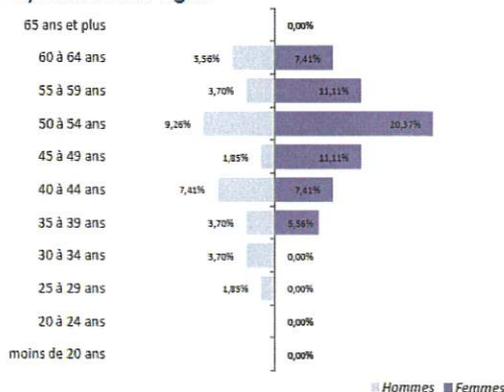
### Pyramide des âges :

⇒ En moyenne, les agents de la collectivité ont **50 ans**

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	<b>50,4</b>
Contractuels sur emploi permanent	<b>35,0</b>
Emplois permanents	<b>49,8</b>

⇒ **Pyramide des âges**



### B- Les dépenses de personnel et leur évolution

Années	Année 2023	Année 2024
Chapitre 012	2 696 248,09€	2 866 916,10€

Les prévisions budgétaires pour l'année 2025 s'élèvent à un montant de **3 173 590 €**.

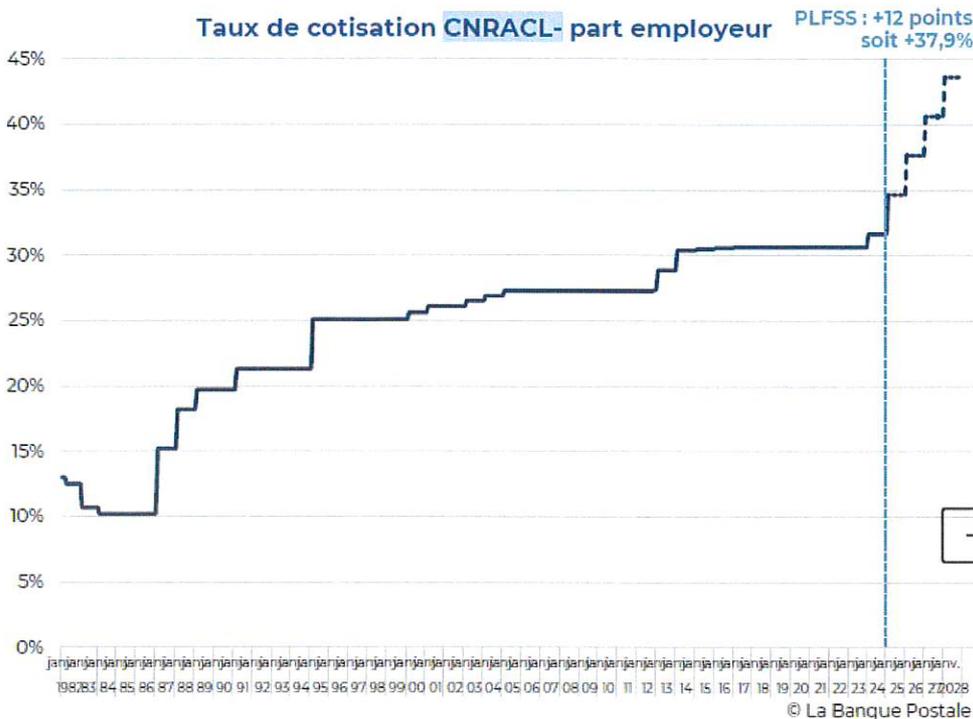
Ce montant inclut le recrutement d'un DST, l'augmentation des cotisations à la CNRACL, les revalorisations de carrières ainsi que l'impact des nouveaux textes sur le chapitre 012.

En premier lieu, le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 fixe le taux de la cotisation d'assurance vieillesse des employeurs applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers à 34,65 % en 2025.

Ce décret entre en vigueur immédiatement et s'applique aux cotisations de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.



- A compter du 1er janvier 2025, le taux : «31,65%» est remplacé par le taux : «34,65%»,
  - A compter du 1er janvier 2026, le taux : «34,65 %» est remplacé par le taux : «37,65%»,
  - A compter du 1er janvier 2027, le taux : «37,65 %» est remplacé par le taux : «40,65%»,
  - A compter du 1er janvier 2028, le taux : «40,65 %» est remplacé par le taux : «43,65%».
- (Jo du 31/01/2025)



Il en résulte une augmentation significative du taux de cotisation d'assurance vieillesse.

En second lieu, le taux de cotisation d'assurance maladie, invalidité et maternité des régimes de la sécurité sociale des fonctionnaires, des ouvriers de l'Etat et des agents permanents des collectivités locales, qui avait été fixé à 8,88% pour l'année 2024, est passé à 9,88%.

En troisième lieu, dans l'objectif de renforcer l'attractivité des professions de la petite enfance, le gouvernement a souhaité une revalorisation pérenne à hauteur de 100 euros nets par mois pour les agents exerçant leurs fonctions au sein des crèches publiques. Le dispositif « bonus attractivité » vise à une prise en charge par la CAF des deux tiers du coût chargé de la revalorisation. Toutefois, cette revalorisation n'est pas automatique et requiert une délibération de la commune, précédée d'un avis du CST, ainsi que la transmission d'un document d'engagement à la CAF. Il est envisagé que les agentes concernées puissent bénéficier du bonus attractivité ; pour cela, cette question sera soumise au prochain CST.

En quatrième lieu, afin de réduire les dépenses publiques, la loi de finances pour 2025 dispose qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars, l'indemnisation des agents en arrêt maladie, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, va passer de 100 % à 90 % pendant les trois premiers mois d'arrêt. Dès lors, les arrêts maladie ordinaires ne seront plus rémunérés à plein traitement, mais à 90% (salaire et primes), après le retrait du jour de carence.



Enfin, pour l'année 2026, la commune de Piolenc envisage d'adhérer au contrat collectif PREVOYANCE, à adhésion obligatoire des agents (l'adhésion au contrat de l'employeur entraîne l'adhésion obligatoire de tous les agents) et au contrat collectif SANTE à adhésion facultative des agents. Ces contrats sont conclus par le CDG84 pour une durée de six ans, renouvelable une année.

Contrat PREVOYANCE	Contrat SANTE
<p><u>Formule de base :</u> Incapacité + Invalidité</p> <p><u>Niveau de prestation :</u> 90% du revenu net – RI maintenu à 90% à partir du DT en MO, mais RI à partir du 1<sup>er</sup> jour en LM/LD</p> <p><u>Participation de la commune :</u> A hauteur de <b>50%</b> de la cotisation</p>	<p>Adhésion libre</p> <p><u>Formules :</u> 3 niveaux de garanties sont proposés</p> <p><u>Participation de la commune :</u> A hauteur de <b>15€</b> par mois</p>

Par conséquent, l'impact financier sur le chapitre 012, estimé à environ 30 000 € par an, s'avérera significatif.

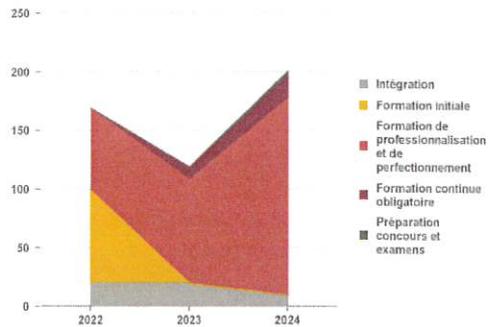
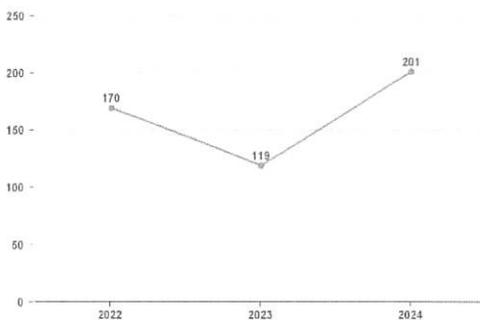
## C- Formations 2024

### 1. CNFPT

#### Zoom sur Les chiffres de votre collectivité

www.piolenc.fr

Evolution de l'activité en JFS sur 3 ans



Stagiaires inscrits, acceptés, annulés et présents

Exercice	2022	2023	2024
Inscrits	71	75	126
Acceptés	69	63	109
Annulés	5	8	6
Présents	49	47	90
Taux de sélection	83,10%	84,00%	86,51%
Taux d'absentéisme	12,96%	21,62%	15,53%





## Zoom sur Les chiffres de votre collectivité

### Activité en JFS

	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Intégration	20	20	10
Formation initiale	80		
Formation de professionnalisation et de perfectionnement	70	88	168
Formation continue obligatoire		10	19
Préparation concours et examens	0	1	4
<b>TOTAL</b>	<b>170</b>	<b>119</b>	<b>201</b>

En intra, deux formations ont été organisées :

- Le harcèlement entre enfants : agir en tant que professionnel éducatif – service jeunesse éducation – durée 2 jours.
- L'accueil d'un enfant de 0 à 3 ans en situation de handicap – service crèche – durée 2 jours.

#### 2. Autres formations

- 30 avril 2024 : formation au module e.etat civil dématérialisé pour COMEDEC,
- 14 mai 2024 : mettre en place un exercice de gestion de crise communale,
- 1er octobre 2024 : bilan de compétences pour un agent bénéficiant d'une Période de Préparation au Reclassement.
- 1<sup>er</sup> séminaire des cadres (mâtinée autour de l'intelligence collective et après midi sur la prise de parole impactante ouverte aux élus)

#### D- Prévention

Le Comité Technique Territorial s'est réuni le 25 novembre 2024 afin d'aborder les questions relatives à la prévention.

Lors de cette réunion, une présentation portant sur la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels a été présentée par l'agent chargé des fonctions d'inspection du CDG84.

Le DUERP sera mis à jour durant l'année 2025.

En parallèle, la commune a réalisé les actions suivantes :

- ✓ Acquisition de sièges ergonomiques adaptés pour deux ATSEM et un pour l'agent d'accueil ;



- ✓ Acquisition de chariots d'entretien utilisant la méthode de pré-imprégnation ; déploiement à la crèche, au centre de loisirs, dans les écoles, en mairie et les réfectoires ;
- ✓ Acquisition d'autolaveuses ;
- ✓ Acquisition d'un escabeau avec garde-corps ;
- ✓ Formations PRAP (agentes crèches) et PSC1 (ATSEM et agents d'entretien) ;
- ✓ Achat de tapis anti-fatigue au restaurant municipal ;
- ✓ Acquisition de robinets temporisés à manette dans les écoles ;
- ✓ Achat de lits à nacelle avec couchettes hautes à barreaux pour désencombrer un dortoir à la crèche.

La collectivité a été lauréate de l'**appel à projets du Fonds National de Prévention** (ATSEM – TMS et chutes de hauteur), ce qui a permis d'obtenir des subventions visant à améliorer les conditions de travail et à réduire le taux d'absentéisme.

### E. Qualité de Vie au Travail

2023 : Séances de sophrologie

Six séances ont été organisées, de 13h à 14h. Ces séances ont réuni onze agents, qui ont trouvé l'expérience bénéfique.

Nous avons abordé des thématiques telles que la gestion du stress, la prise de recul, l'amélioration du sommeil, l'évacuation de la fatigue, ainsi que la détente et la concentration. Pour cela, les participants ont été guidés vers un état intermédiaire entre la conscience et le sommeil, moment idéal pour transmettre et intégrer les outils proposés.

2024 :

- Ateliers plantes  
Trois rencontres ont été proposées, réunissant onze agents autour des thématiques suivantes :
  - Plantes et préparation,
  - Plantes de la fatigue et du stress,
  - Douleurs musculaires.
- Exercices de réveil musculaire pour les agents du service technique  
Les objectifs recherchés par la mise en place de ces séances étaient de permettre de prévenir l'apparition des troubles musculosquelettiques, de limiter les accidents de travail, de contribuer au renforcement musculaire et de favoriser l'adoption de bonnes pratiques en matière de prévention santé et sécurité.  
22 séances de 45min ont été organisées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20250319-24-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025  
Publication : 25/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation, le Maire, Louis DRIEY

